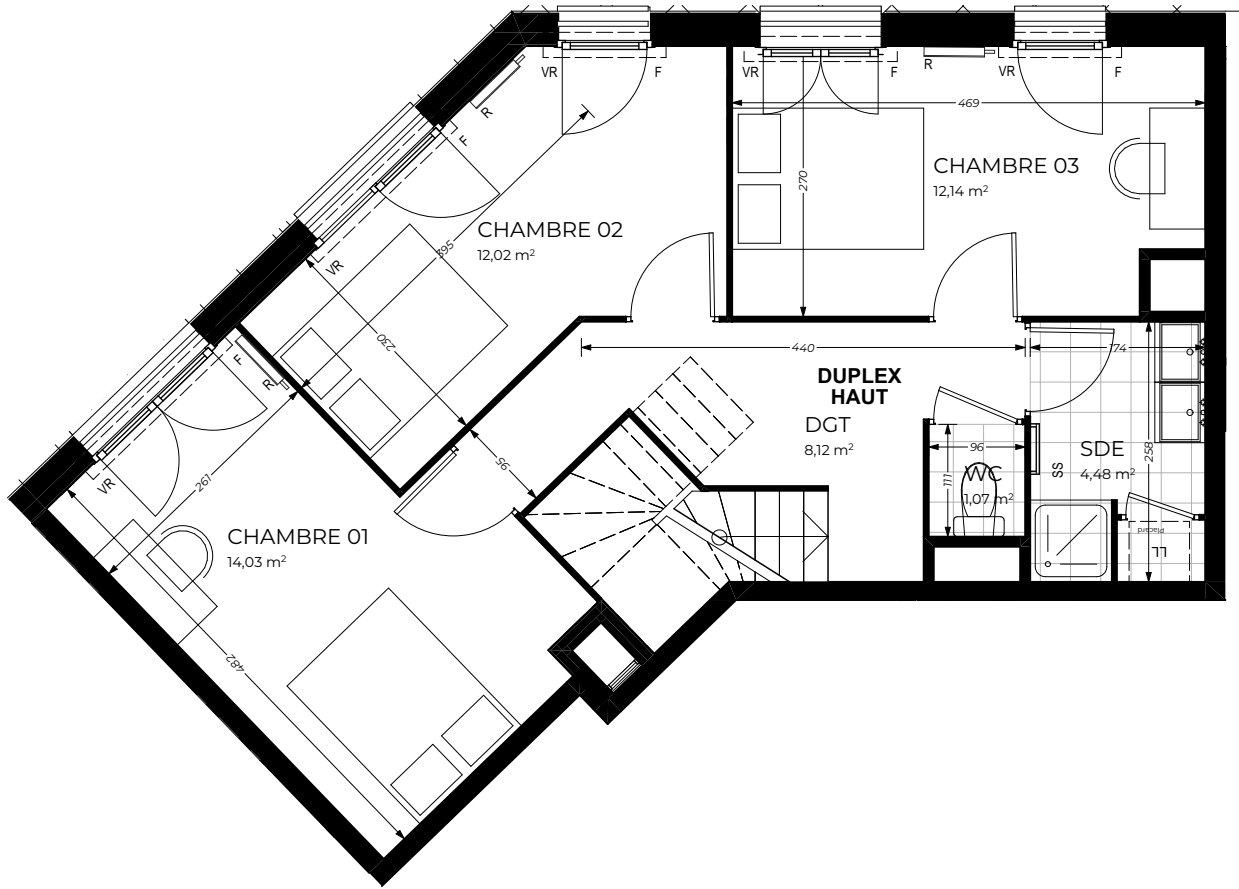
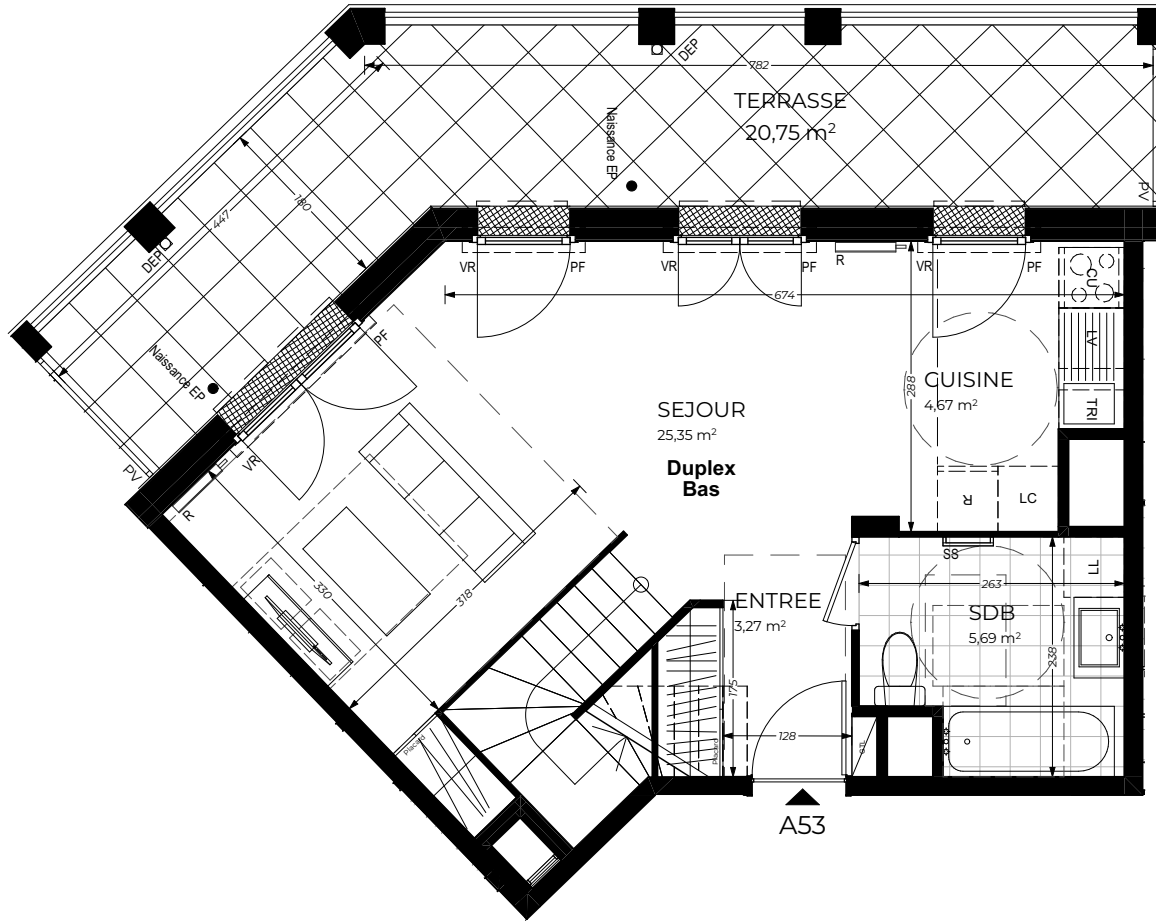
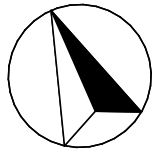




NOTA : Les jardinières figurant sur les plans sont à la jouissance exclusive du propriétaire et à la charge de la copropriété
Les surfaces indiquées des loggias, terrasses et balcons ne comprennent pas ces jardinières



VISA du réservataire :

VISA du réservant :

LEGENDE			
	Espace libre diamètre 1,50	Fr	Refrigerateur
	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle
	Soffite et faux plafond HSP 2.20 mini	LL	Lave-linge
	Retombée de poutre HSPo 2.20 mini	PL	Placard
	Tableau électrique	F	Fenêtre
	DEP Descente eau pluviale	PF	Porte-fenêtre
	SS Sèche serviettes	R	Radiateur
		VR	Volet roulant
		VR Elec	Volet roulant Elec
		PARE VUE 1	Pare vue vitré droit
		PARE VUE 2	Pare vue vitré biais
		AJ	Armoire de jardin

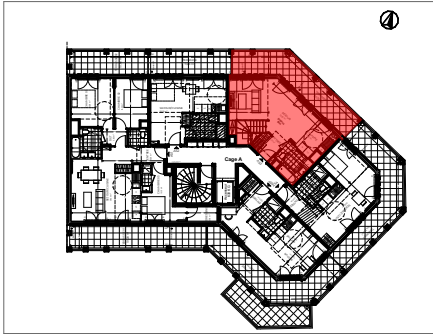
NOTA

"En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
Les surfaces et les cotes indiquées (dimensionnelles ou arithmétiques) sont soumises aux tolérances réglementaires et sont approximatives.
Les soffites faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles de évoluer en situation, nombre et dimensions.
Les canalisations retombées, regards et interrupteurs ne figurent pas sur le plan. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.
La position des descentes d'eau pluviale et celles des luminaires extérieurs sont amenées à être modifiées en fonction des contraintes techniques.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages.
Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modification, aussi bien en nombre qu'en type.
Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons techniques ou administratives pourront être reportés sur les plans.
La surface habitable comprend les placards. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1).
Les emplacements machines sont en pointillés mais les appareils ne sont pas fournis.
Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les cotes de la chambre PMR et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapée."

LE GEORGES



APT A53 DX			
TYPE	T4	ETAGE - R+5	CAGE A
ENTREE			3,27
SEJOUR			25,35
CUISINE			4,67
CHAMBRE 01			14,03
CHAMBRE 02			12,02
CHAMBRE 03			12,14
SDB			5,69
SDE			4,48
WC			1,07
DGT			8,12
SURFACE HABITABLE			90,84 m²
TERRASSE			20,75
ESPACE EXT PRIVATIF			20,75 m²



SAS BUSSY BELL représentée par :

EAGLESTONE GROUP

Résidences seniors

Date : 04/07/2025 Indice : C